

Déclaration relative à la situation conjugale du propriétaire de contrat décédé

Fonds immobilisés – Québec

1 Renseignements sur le propriétaire du contrat

Prénom du propriétaire décédé	Nom	Numéro du contrat
-------------------------------	-----	-------------------

Définition du terme «conjoint»

Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec	Situation conjugale	La situation conjugale est déterminée à effet du jour précédant le décès du propriétaire du contrat.
	Conjoint	<p>Le conjoint d'un propriétaire de contrat, s'entend le jour de référence visé, de la personne :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) qui est liée au propriétaire du contrat par le mariage ou par une union civile, 2) ou qui vit maritalement avec le propriétaire du contrat non marié ni uni civilement, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, depuis au moins trois ans, ou dans les cas suivants, depuis au moins un an : <ul style="list-style-type: none"> • au moins un enfant est né ou à naître de cette union, • le propriétaire du contrat et cette personne ont adopté conjointement au moins un enfant durant leur vie maritale, • l'un d'eux a adopté au moins un enfant de l'autre durant leur vie maritale. <p>Aux fins de l'alinéa (2) ci-dessus, la naissance ou l'adoption d'un enfant durant un mariage ou une union civile ou durant une relation assimilable à une union conjugale précédant la relation en cours à laquelle la situation conjugale est déterminée peut faire en sorte qu'une personne soit considérée un conjoint.</p> <p>Par dérogation à l'alinéa (1) ci-dessus, une personne légalement séparée de corps du propriétaire du contrat le jour où la situation conjugale est déterminée n'a pas droit aux prestations en vertu du contrat à moins qu'elle n'ait été nommée pour succéder au propriétaire du contrat ou si celui-ci à avisé par écrit le comité de retraite de verser la retraite au conjoint malgré le divorce, l'annulation du mariage, l'annulation de l'union civile, la séparation de corps ou la rupture de la relation conjugale.</p>

2 Déclaration du demandeur

J'ai lu et je comprends la définition du terme «conjoint» ci-dessus. Je confirme ce qui suit :

Ne cocher qu'une case :

- au décès du propriétaire du contrat, je répondais aux conditions requises pour être considéré le conjoint du propriétaire décédé relativement à mon droit à la prestation de décès ou à la prestation de survie, selon le cas.
- au décès du propriétaire du contrat, j'étais le bénéficiaire désigné et, à ma connaissance, personne ne répondait aux conditions requises pour être considéré le conjoint du propriétaire du contrat.
- au décès du propriétaire du contrat, j'étais et je continue d'être le liquidateur/exécuteur de la succession et, à ma connaissance, personne ne répondait aux conditions requises pour être considéré le conjoint du propriétaire du contrat et personne n'a été nommé bénéficiaire du contrat.

J'atteste que, à ma connaissance, les renseignements fournis par la présente sont exacts et complets. Je reconnais que toute fausse déclaration peut donner lieu à une poursuite judiciaire contre moi.

Signature du demandeur X		Date (jj-mm-aaaa) -- --	
Prénom (en caractères d'imprimerie)		Nom (en caractères d'imprimerie)	
Date de naissance (jj-mm-aaaa) -- --			
Adresse de domicile (numéro et rue)		Appartement ou bureau	Téléphone -- --
Ville	Province/État	Pays	Code postal